

COMMUNE DE LEZAY
(DEUX-SEVRES)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020 – 18h

Présents : Bernard BARILLOT (à partir de la délibération n° 2020-52), Camille BILLARD, Frédérique BINET (à partir de la délibération n° 2020-54), Gérard BLAVETTE, Didier DESPRETZ, Claire FAUCON, Olivier GAYET, Olivier GEMOT, Yannick GIRARD, Cindy LARMOYER (à partir de la délibération n° 2020-59), Pamela LUCAS, Élisabeth MARCHAND, Nicky MARESCOT, Patrick MORIN, Jacqueline QUINTARD-MELOUKI (à partir de la délibération n° 2020-48), Sébastien SUIRE, Michaël TRIBOT.

Absente excusée : Philippe BERLAND et Amandine PARVAUD

Secrétaire : Nicky MARESCOT

Le compte rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité.

Antenne TDF (délibération 2020-45)

Le conseil municipal autorise la signature d'un bail de 20 ans avec TDF pour un terrain de 120 m² situé à proximité des ateliers municipaux, abritant un pylône supportant des antennes de télécommunication. Le montant du loyer (révisable chaque année) s'élève à 2 000 €.

Mise à disposition d'un terrain à l'auto-école « Route-79 » (délibération 2020-46)

Le conseil autorise la signature de la convention relative à la mise à disposition à titre gracieux d'une partie du parking de foirail à l'auto-école « Route-79 » pour la préparation aux épreuves du plateau du permis moto. Les jours alloués sont les lundi matin, vendredi et samedi matin. Le conseil s'interroge sur le fait que cette auto-école n'ait pas rouvert le local professionnel de la rue du temple.

Balayage des rues du bourg de Lezay (délibération 2020-47)

Le conseil autorise la signature d'une convention avec « Mellois en Poitou » pour le balayage des rues du bourg de Lezay, en attendant d'investir dans un nouveau matériel permettant, entre autres, d'effectuer cette tâche en régie. Le coût pour une prestation de 3 jours de travail sur la base de 68,75 €/heure, est de 1031€. A noter que l'entretien du bourg nécessite 6 passages (prestations) par an.

Travaux de Point à Temps Automatique (PATA) (délibération 2020-48)

Les voiries communales se dégradent régulièrement (apparition de nids de poules, etc.). Chaque année nous interrogeons des entreprises pour nous fournir leur proposition. Pour la même prestation, le résultat des sollicitations est la suivante : Colas 42 000 € TTC, Eiffage : 42 900 € TTC, Eurovia : 72 000 € TTC. Le conseil valide le devis de Colas pour 42 000 € TTC.

Changement de panneaux de signalisation routière (délibération 2020-49)

Le parc des panneaux s'érode avec le temps : certains ne sont plus aux normes (diamètre trop petit, système réfléchissant défaillant) d'autres manquent. Il convient de les remplacer, et d'en rajouter. La commission voirie communale propose d'acquérir 156 panneaux pour 8 509,56 €. Cet achat est ponctuel et ne se renouvellera pas avant plusieurs années. Le conseil valide la proposition d'achat (Entreprises Lacroix et Signaux Girod).

Rénovation du court de tennis quick du plan d'eau (délibération 2020-50)

Ces deux courts de tennis ont été construits en 1981. L'un d'eux présente des dégradations qui nécessitent une rénovation complète. SAE France (l'entreprise ayant construit initialement ces courts) propose un devis qui s'élève à 26 902,80 € TTC. En lien avec le Tennis club de Lezay, une demande de subvention de 5 000 € va être déposée auprès de la Fédération Française de Tennis, et une autre de 6 725,70 € auprès des services de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Pour ces travaux, l'autofinancement s'élèverait à 15 177,10 €. Le conseil autorise le dépôt des demandes de subventions.

Gymnase : bouquet de travaux (délibérations 2020-51 et 2020-52)

Des travaux d'entretien et d'équipement sont aujourd'hui nécessaires et passent par :

- le changement de la porte d'entrée
- le remplacement des « ondulines » de la salle annexe
- la réfection du réseau des eaux pluviales, et le réaménagement de l'espace extérieur en lien avec...
- l'acquisition d'un préau amovible

Le conseil valide les devis proposés, à savoir :

- Ets Pelletier (Rom) pour le préau = 25 812,91 € TTC
- Ent. STPM (St Léger) pour les travaux de terrassement = 19 189,20 € TTC
- FMA (Lezay) pour la porte et les ondulines = 9 075,28 € TTC

A noter que le préau pourra être installé sur d'autres terrains en cas de besoin (fête de la St-Jean, manifestations dans le parc, tournois au stade, etc.)

Pass'Sport et culture/sorties scolaires 2020-2021 (délibération 2020-53)

Reconduction du dispositif pour l'année scolaire 2020-2021. Instauré depuis 2015, ce Pass' d'une valeur de 30 € a bénéficié à 89 enfants l'année dernière, soit un coût financier pour la commune de 2 670 €. A noter que 3 000 € ont été inscrits au BP 2020.

Traitement des dossiers chômage (délibération 2020-54)

Les fonctionnaires peuvent dans certains cas prétendre à l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE), notamment dans le cas d'agents privés involontairement d'emploi. Les frais d'étude et de simulation du droit initial à l'indemnisation est pris en charge par notre Centre de Gestion (CDG). Cependant d'autres prestations sont payantes. Pour en bénéficier, il est proposé au conseil de convenir d'une convention avec le Centre de Gestion ayant pour objet : l'étude des droits en cas de reprise (58,00 €), l'étude des cumuls (37,00 €), l'étude de réactualisation des données (20,00 €), le suivi mensuel (14,00 €), le conseil juridique (15,00 €). Ces coûts sont appliqués dossier par dossier. Pour en bénéficier, le conseil autorise la signature d'une convention avec le CDG.

Fonds COVID-19 (délibération 2020-55)

Financé pour moitié par l'EPCI et pour l'autre moitié par les communes sur la base du volontariat, ce fonds servira à répondre aux besoins en trésorerie des très petites entreprises et associations employeuses touchées par la crise, et qui participent à l'attractivité du territoire. L'ambition communautaire est de porter ce fonds de soutien à 1 000 000 €. Il est proposé aux communes de verser 10 €/habitant (le versement pouvant être lissé sur 1 à 3 années). Pour Lezay, cela représente une participation de 20 560 € (basé sur la population au 01-01-2019). Le conseil valide sa participation au projet, sur la base de 10 € par habitant.

Installation classée pour la protection de l'environnement – élevage avicole – plan d'épandage (délibération 2020-56)

Projet de M. Dany BARICAULT pour la construction d'un poulailler d'élevage sur Exoudun d'une surface de 1 800 m² pour recevoir soit des poulets à raison de 39 600 par bande, soit des dindes à hauteur de 13 500 par bande. Il est prévu la production de 4 lots de poulets et de 1 lot de dinde par an. Les poussins arrivent à l'âge d'un jour et restent sur site environ 35 jours pour les poulets et 135 jours pour les dindes. Un vide sanitaire de 15 jours est pratiqué entre chaque lot. Les déjections produites (estimées à 324 T/an) sont de type litière sèche. Elles seront en partie étendues sur les terres du propriétaire. L'excédent sera repris par l'EARL Ferme du Coudray. Lezay fait partie du plan d'épandage qui prévoit qu'une parcelle sera fertilisée à La Mauvatière pour 5,09 ha. Le conseil est invité à donner son avis sur le plan d'épandage.

Avec 2 voix contre et 2 abstentions, le conseil émet un avis favorable au projet d'épandage présenté.

Commission des impôts (délibération 2020-57)

Elle se réunit 1 fois par an et est composée de 8 titulaires et 8 suppléants qui sont issus des listes électorales et/ou des rôles des impôts locaux. Elle intervient surtout en matière de fiscalité directe locale et dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants ; elle participe à l'évaluation des propriétés bâties et enfin participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties. Le conseil valide la liste des commissaires suivante :

Titulaires : BELLIVIER Ollivier, SUIRE Marylène, GASCHET Rémi, FAUCON Claire, BARILLOT Bernard, GAYOT Louis, BERNAUDEAU Agnès et VOSELLE Jacqueline.

Suppléants : DUCROS Jean-Claude, YOT Chantal, BAUDU Jean-Pierre, GIRARD Jean-Pierre, GIRARD Guy, BINET Frédérique, MORIN Patrick, DEBORDES Nicole.

Correspondant Sécurité routière (délibération 2020-58)

Lors du conseil du 4 juin, Gérard BLAVETTE a été désigné correspondant sécurité routière. Le correspondant est en lien avec le coordinateur de la sécurité routière de la Préfecture de NIORT, dont le travail consiste en partie à monter des actions de sécurité routière au profit de tout public.

Délégués du CCAS (délibération 2020-59)

Sont désignés délégués pour la période 2020-2026 : Camille BILLARD, Olivier GEMOT, Cindy LARMOYER et Élisabeth MARCHAND.

Adhésion au Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud

Pour la compétence hors GEMAPI (Gestion des Milieu Aquatique et Prévention des Inondations), les missions allouées au syndicat seraient : l'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants ; la mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ; l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère correspondant à une unité hydrographique. Le coût de l'adhésion : 200 €/an. Le conseil valide la demande d'adhésion.

Délégués pour le vote des élections sénatoriales du 27 septembre 2020 (délibération 2020-61)

Le conseil est invité à élire une liste de délégués qui seront en charge de voter pour l'élection des sénateurs. Gérard BLAVETTE, Didier DESPRETZ, Pamela LUCAS et Nicky MARESCOT sont désignés membres du bureau et Frédérique BINET, secrétaire.

Une seule liste de délégués est déposée. Elle est composée de : GAYET Olivier, GEMOT Olivier, FAUCON Claire, MORIN Patrick, QUINTARD-MELOUKI Jacqueline, BARILLOT Bernard, BLAVETTE Gérard et de SUIRE Sébastien. A l'issue du vote à bulletin secret, avec 16 suffrages exprimés, et un bulletin nul, la liste présentée est déclarée élue.

Questions diverses :

- Pour fluidifier la circulation routière et sécuriser les riverains, les sens de circulation du mardi matin, jour de marché, vont être modifiés : une phase de test va voir la rue du temple passer à sens unique dans le sens bourg → Saint-Vincent, idem pour la rue de Melle, dans le sens Melle → bourg de Lezay.
- Point sur la distribution des bulletins municipaux par les conseillers.
- Planning des travaux de la salle des fêtes : du 17 janvier à la fin du mois d'avril.
- Travaux au stade : le décompactage a été effectué en régie.
- Déclaration d'intention d'aliéner : le conseil ne préempte sur aucun des projets de vente présentés.
- Point sur l'organisation des festivités (réduites pour cause de la Covid-19) : à 17h : rallye-photo, suivi d'un pique-nique dans le parc animé par 2 musiciens. Retraite aux flambeaux à la tombée de la nuit. Pas de bal, pas de buvette, ni de feu d'artifice cette année.
- Prochain conseil fixé au 16 septembre 2020 à 20h30.

Fin de conseil 20h15.